

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE CRAONNAISE
Séance n°3 du 28 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Séverine DERVAL, Jacky LEPAGE, Sylvie BELLANGER, Céline LEMOINE, Olivier DERSOIR (arrivé au point 2), Freddy HERBERT (arrivé au point 4).

Excusé : Emmanuel DAVID.

Absents : Jean-Marcel LECOMTE, Diego LARDEUX.

Secrétaire de séance : Séverine DERVAL.

COMPTE-RENDU DU 21 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la réunion du 21 février 2019.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

Désormais, dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note (annexe 1) sera mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Présentation du compte administratif 2018 :

BUDGET PRINCIPAL :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	189 653,51 €	667 066,94 €	856 720,45 €
RECETTES	237 725,59 €	810 130,62 €	1 047 856,21 €
RESULTATS	48 072,08 €	143 063,68 €	191 135,76 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2018 sont conformes à ceux du compte administratif 2018, pour le Budget Principal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour rappel, Mr le Maire ne vote pas) :

⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats cumulés du budget Principal 2018 au Budget Principal 2019, comme suit :

- Report des Restes à Réaliser 2018 de 78 801,55 € en dépense d'investissement
- Reprise de l'excédent d'investissement de 48 072,08 € en recettes d'investissement.
- Besoin de financement en investissement de 30 729,47 € (48 072,08 € - 78 801,55 €) par l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement
- Reprise du solde de l'excédent de fonctionnement de 112 334,21 € (143 063,68 € - 30 729,47 €) en recettes de fonctionnement.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE 2 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	92 545,93 €	92 545,93 €
RECETTES	107 541,81 €	96 122,46 €
RESULTATS	14 995,88 €	3 576,53 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2018 sont conformes à ceux du compte administratif 2018, pour le Budget du Lotissement de la Talbottière2, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour rappel, Mr le Maire ne vote pas) :

- ⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats 2018 au Budget du Lotissement de la Talbottière2 de 2019, comme suit :
- Reprise de l'excédent d'investissement de 14 995,88 € en recettes d'investissement.
 - Reprise de l'excédent de fonctionnement de 3 576,53 € en recettes de fonctionnement.

2) **DEMANDES DE SUBVENTION**

(Arrivée d'Olivier DERSOIR)

- a) Le GDON de La Selle-Craonnaise a reçu tardivement l'appel de cotisation de l'association régionale POLLENIZ. N'ayant pas d'avance de trésorerie, il sollicite donc la commune pour une subvention d'un montant de 255 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** de verser une subvention de 255 € au Groupement de Défense des Organismes Nuisibles de La Selle-Craonnaise.

- b) Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Mayenne organise le championnat régional de tennis de table le samedi 6 avril 2019 à La Selle-Craonnaise. Le complexe sportif a été prêté gracieusement à cette occasion. Il sollicite également une contribution financière de la commune à hauteur de 400 € pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** de verser une subvention de 200 € au Comité Départemental du Sport Adapté de la Mayenne.

- c) L'école primaire publique de Ballots demande une subvention pour une enfant selloise scolarisée en classe de maternelle et partant en classe de neige durant l'année scolaire 2019-2020. Pour rappel, la commune versera une participation financière à la commune pour la scolarisation de cet enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 3 abstentions :

⇒ **DECIDE** de ne pas verser de subvention à l'école de Ballots sur le principe que la commune de La Selle-Craonnaise ne verse pas d'aide financière pour les enfants de maternelle de sa commune car ne partant pas en classe transplantée.

3) **TAXES LOCALES 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Générale de la Mayenne a transmis l'état de notification des bases prévisionnelles 2019 de la commune de La Selle-Craonnaise. Ce document retrace l'ensemble des bases prévisionnelles d'impôts directs locaux et des compensations qui sont notifiées en début d'année. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** les taux d'imposition pour l'année 2019 suivants :
 - taxe d'habitation : 19,13 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,16 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,57 %

4) **BUDGETS 2019**

(Arrivée de Freddy HERBERT)

Désormais, dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note (annexe 2) sera mise en ligne sur le site Internet de la commune. Présentation synthétique du budget 2019 :

BUDGET PRINCIPAL :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RAR 2018	78 801,55 €	EXCEDENTS 2019 FONCTIONNEMENT	155 757,52 €
	PREVISIONS 2019	258 686,88 €	PREVISIONS 2019	657 274,02 €
	TOTAL DEPENSES	337 448,43 €	TOTAL DEPENSES	813 031,54 €
RECETTES	EXCEDENTS 2018	48 072,08 € 30 729,47 €	EXCEDENTS 2018	112 334,21 €
	EXCEDENTS 2019 FONCTIONNEMENT	155 757,52 €	PREVISIONS 2019	700 697,33 €
	PREVISIONS 2019	102 929,36 €		
	TOTAL RECETTES	337 448,43 €	TOTAL RECETTES	813 031,54 €
RESULTATS		0 €		0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Principal 2019 qui s'équilibre comme ci-dessus mentionné ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE 2 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	117 272,97 €	105 853,62 €
RECETTES	117 272,97 €	105 853,62 €
RESULTATS	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget du Lotissement de la Talbottière 2 de 2019 qui s'équilibre comme ci-dessus mentionné ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

5) LINEAIRES DES VOIRIES COMMUNALES

Etant donné que la commune de La Selle Craonnaise ne retrouve pas, dans ses archives, la ou les délibérations justifiant du métrage linéaire de ses voiries communales ;

Etant donné que la Communauté de Communes du Pays de Craon, qui a la compétence pour l'entretien des voiries du territoire, a transmis la liste détaillée des voies de La Selle Craonnaise, par catégorie (annexe 3) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CERTIFIE que, depuis le 21 septembre 2017, le récapitulatif des mètres linéaires de voirie de la commune est le suivant :

Réseau aggloméré	3 172 ml
Réseau non-aggloméré 1 ^{ère} catégorie	27 655 ml
Réseau non-aggloméré 2 ^{ème} catégorie	13 652 ml
Réseau non-aggloméré 3 ^{ème} catégorie	15 306 ml
TOTAL	59 785 ml

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

6) ADRESSAGE

La commission « adressage » s'est réunie le 7 mars 2019 et a étudié le travail présenté par Pierre JOUFFLINEAU concernant la révision de toutes les adresses de la campagne selon le système métrique choisi lors d'un précédent conseil municipal. Pour rappel, cette procédure s'inscrit dans l'installation de la fibre optique sur tout le territoire mayennais. Un tableau des voies et voiries communales a été établi et sera adressé pour contrôle à la Communauté de Communes en charge du suivi de ce dossier sur son territoire. Une délibération sera prise ultérieurement.

7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-05 du 12 mars 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renoncer à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au 20 rue de la Gare, et cadastrées ZY 29, d'une superficie totale de 780 m², dont les propriétaires actuels sont les héritiers de Mme Odette JEGU ;

- **DONNE pouvoir** à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Scolaire, Périscolaire :

- Conseil d'école du 26 mars : modification des horaires du midi à l'étude.
- Voyage scolaire du 18 au 22 mars à Fondettes (37) : activités très intéressantes pour les enfants sur le thème du cinéma avec la visite de plusieurs châteaux et dernier jour passé au zoo de Beauval.
- Réunion avec l'Inspecteur d'académie le 02/04 à 17h30 concernant la nouvelle école.

b) Bâtiments :

- Nouvelle école : réunion de la commission « appel d'offres » le 25 mars :
 - 10 dossiers reçus (+1 en retard non retenu)
 - 4 agences seront reçues en entretien individuel courant avril.
- Orion : vérification annuelle des gradins le 3 avril.

c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Argent de poche: réunion avec les bénévoles ce jour. 1^{ère} période de chantiers du 8 au 12 avril prochains avec du bricolage, des espaces verts, l'organisation de la journée citoyenne du 2 juillet et de l'informatique.
- RDV avec Mme Chanteau le 01/04 pour des aides régionales pour la nouvelle école.
- Réunion du CCAS : le 02/04 à 20h30.
- Intra-muros :
 - **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 3 abstentions,**
 - **Décide** d'adhérer à l'installation de l'application mobile Intramuros pour un montant de 20 € ht par mois.
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Finances :
 - Camion de type MASTER commandé chez Merienne pour 12 720,01 €.

9) DIVERS

⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 25 avril 2019.

Fin de séance à 23h00

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Absent)

Emmanuel DAVID
(Excusé)

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE
(Absent)